



Question bruit,  
nous voulons vous entendre.

## Plan de lutte contre le bruit

1999 - 2004



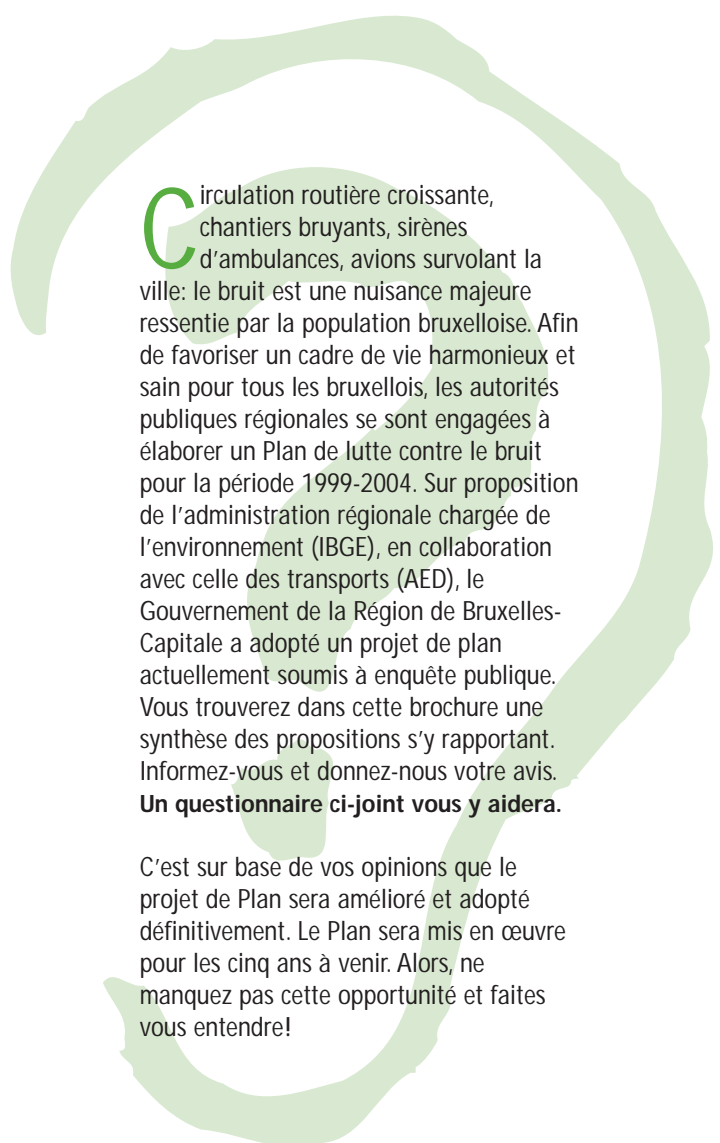
Enquête publique



## Sommaire

Qu'est-ce qu'un bruit?.....	page 4
La perception du bruit varie.....	page 4
Quand un bruit est-il objectivement dérangeant?.....	page 4
Quel niveau de bruit pour quel effet?.....	page 5
<b>Les effets du bruit sur l'individu.....</b>	<b>page 6</b>
La santé menacée?.....	page 6
Les effets immédiats.....	page 6
Les effets à long terme.....	page 6
<b>Lutter contre le bruit à Bruxelles, où en est-on aujourd'hui?.....</b>	<b>page 7</b>
<b>L'enquête publique: vous avez la parole.....</b>	<b>page 8</b>
Quand?.....	page 8
Comment s'informer?.....	page 8
Comment donner son opinion?.....	page 9
<b>Le contenu du Projet de Plan.....</b>	<b>page 10</b>
L'aménagement du territoire et de l'urbanisme.....	page 11
La circulation routière.....	page 12
Le trafic aérien.....	page 13
La circulation ferroviaire.....	page 14
Les installations classées.....	page 16
Les chantiers.....	page 16
Les alarmes et sirènes.....	page 17
Les troubles de voisinage.....	page 17
Les activités nocturnes de plein air.....	page 18
Les établissements ouverts au public (bars, cafés, restaurants, salles de spectacles).....	page 18
<b>Où trouver une oreille attentive?.....</b>	<b>page 19</b>

## Faites-vous entendre!



Circulation routière croissante, chantiers bruyants, sirènes d'ambulances, avions survolant la ville: le bruit est une nuisance majeure ressentie par la population bruxelloise. Afin de favoriser un cadre de vie harmonieux et sain pour tous les bruxellois, les autorités publiques régionales se sont engagées à élaborer un Plan de lutte contre le bruit pour la période 1999-2004. Sur proposition de l'administration régionale chargée de l'environnement (IBGE), en collaboration avec celle des transports (AED), le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté un projet de plan actuellement soumis à enquête publique. Vous trouverez dans cette brochure une synthèse des propositions s'y rapportant. Informez-vous et donnez-nous votre avis. **Un questionnaire ci-joint vous y aidera.**

C'est sur base de vos opinions que le projet de Plan sera amélioré et adopté définitivement. Le Plan sera mis en œuvre pour les cinq ans à venir. Alors, ne manquez pas cette opportunité et faites vous entendre!

## ■ Qu'est-ce qu'un bruit?

Un bruit est "un phénomène acoustique (ensemble de sons) produisant une sensation auditive considérée comme gênante". Il provoque, en effet, chez la plupart d'entre nous, une sensation désagréable. Il s'agit bien souvent d'un ennemi à combattre. Pourtant, il est intimement lié à la vie. Sans bruit, la vie n'existe pas.

## ■ La perception du bruit varie

Notre perception du bruit change en fonction du contexte et de la personne. Prenons l'exemple de notre réveil. Sa sonnerie qui nous rappelle qu'il faut aller au travail nous paraît terriblement désagréable. Pourtant, elle devient un heureux tintement lorsqu'il s'agit de partir en vacances. Les pots d'échappements des voitures qui passent sous nos fenêtres font un bruit désagréable. Pourtant, combien y a-t-il d'amateurs de courses automobiles séduits par le vrombissement des moteurs?

Le bruit est donc une notion subjective dont le malaise qu'il provoque chez l'individu est difficile à évaluer.

## ■ Quand un bruit est-il objectivement dérangeant?

Comme on vient de le voir, la gêne suscitée par un bruit varie en fonction de la personne et des circonstances. Toutefois, le niveau sonore, exprimé en décibels (dB(A)), permet d'évaluer la gêne occasionnée par un bruit. Dans le cas du trafic routier, par exemple, lorsque le niveau moyen journalier dépasse 65 décibels, il est considéré comme gênant. En effet, des bruits qui empêchent la poursuite d'une conversation, qui perturbent le sommeil, le repos ou l'étude sont reconnus, de façon universelle, comme gênants. D'autres facteurs interviennent également comme par exemple la couleur du bruit: est-il continu, intermittent, évolutif, long ou court?



## ■ Quel niveau de bruit pour quel effet?

dB	Nature du bruit	Gêne
140	Décollage d'un avion à réaction à 50 mètres	
130		Douloureuse
120	Décollage d'un avion à réaction à 300 mètres	
110		
100	Marteau piqueur	Insupportable
90	Avenue à grand trafic	Difficilement supportable
80		
70	Rue animée	Fatigante
60	Conversation courante	Supportable
50		
40	Bibliothèque	Non gêne (sentiment de calme)
30	Forêt	
20	Vent léger	Non gêne (situation reposante)
10	Laboratoire d'acoustique	
0		

### **Le bruit est l'affaire de tous**

Chacun d'entre nous est à la fois auteur et victime du bruit. Nous sommes en effet, tour à tour, gêneurs et gênés. Mais nous avons souvent tendance à juger avec plus d'indulgence le bruit que nous faisons et nous n'avons pas toujours conscience de déranger notre entourage. Lutter contre les nuisances sonores dépend donc aussi de la responsabilité de chacun. Un effort d'attention peut, en effet, apporter plus de calme. A bon entendeur...

## Les effets du bruit sur l'individu

### ■ La santé menacée?

Un excès de bruit peut provoquer la perte de l'audition de façon temporaire ou permanente. Concrètement, une exposition répétitive, de plus de 8 heures, à un niveau supérieur à 75 décibels, risque de provoquer une surdité irréversible. Par ailleurs, si une personne est soumise de façon prolongée à un niveau de bruit élevé, un certain nombre de problèmes de santé peuvent apparaître: stress, énervement, trouble du sommeil, diminution des performances intellectuelles ou de la concentration, et parfois même risque d'infarctus.

A partir de 110 dB(A), une surdité immédiate et irréversible peut survenir.

### ■ Les effets immédiats

- augmentation des battements de cœur et de la tension artérielle
- diminution de la concentration et de la capacité de mémorisation
- agitation
- réduction du champ visuel
- troubles intestinaux

### ■ Les effets à long terme

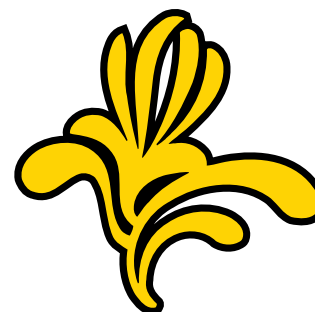
- fatigue physique et nerveuse
- insomnie
- anxiété, stress
- comportement dépressif ou agressif
- surdité

### ***“On ne s'habitue pas au bruit”***

Certains d'entre nous vivent à proximité d'une autoroute ou d'un aéroport. Nous pensons bien souvent nous être habitués aux nuisances sonores. Or, il est prouvé scientifiquement que leurs effets sur la santé agissent aussi longtemps qu'elles persistent, et cela même durant le sommeil.

## Lutter contre le bruit à Bruxelles: où en est-on aujourd'hui?

La réglementation concernant la lutte contre le bruit est en pleine évolution. En effet, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté, le 17 juillet 1997, une nouvelle ordonnance de lutte contre le bruit en milieu urbain. Celle-ci prévoit qu'un Projet de Plan soit élaboré par le Gouvernement régional sur proposition des administrations chargées respectivement de l'environnement, des transports et des travaux publics. Mais avant qu'il ne soit définitivement adopté et concrètement appliqué sur le terrain, il est soumis à enquête publique. En fonction de vos réactions, un plan définitif sera donc adopté pour la période 1999-2004. Ce projet n'est qu'une première étape. Il y aura bien entendu lieu d'évaluer, par la suite, les efforts accomplis.



Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

Adopte une Ordonnance de Lutte contre le bruit

Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

Approuve un Projet de plan de Lutte contre le bruit

Sur proposition de l'IBGE et l'AED

Enquête publique

Les Bruxellois donnent leur avis sur le projet de Plan

Gouvernement

Adopte le Plan de lutte contre le bruit

# L'enquête publique: vous avez la parole

Le bruit concerne tout le monde. Il est donc normal que chacun ait l'occasion de donner son avis. C'est pourquoi une enquête publique est organisée.

## ■ Quand?

Du jeudi 11 février 1999  
au dimanche 11 avril 1999.



## ■ Comment s'informer?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous:

- Poursuivre la lecture de cette brochure.
- Consulter le feuillet volant reprenant l'ensemble des propositions.
- Consulter le projet de plan:
  - à l'IBGE:  
Gulledelle 100 - 1200 Bruxelles,  
tous les jours ouvrables de 9H à 16H30,  
des explications techniques pourront être  
fournies le mercredi après-midi de 13H30  
à 16H30.
  - Auprès de votre administration  
communale
- Commander le projet de Plan  
(prix 200,- Bcf) au Service  
Info-Environnement de l'IBGE,  
775.75.75.
- Téléphoner au Service  
Info-Environnement de l'IBGE  
au 775.75.75, pour poser des  
questions et demander de la  
documentation.

## ■ Comment donner son opinion?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous:

- renvoyer le questionnaire qui  
accompagne cette brochure à  
l'IBGE.
- Compléter le questionnaire sur le  
site Internet de l'IBGE:  
[www.ibgebim.be](http://www.ibgebim.be)
- Ecrire à l'IBGE  
Enquête publique  
Plan Bruit  
Gulledelle 100  
1200 Bruxelles  
(tout envoi doit porter le nom,  
l'adresse et la signature de son  
auteur).

• Des séances communales  
d'information seront organisées.  
Renseignez-vous auprès de votre  
commune.

• Participer à la séance régionale du  
29 avril 1999 à 14H, Auditorium  
Maurice Lippens, Bibliothèque  
Royale Albert 1<sup>er</sup>, Boulevard de  
l'Empereur 2, 1000 Bruxelles  
(inscription obligatoire au Service  
Info-Environnement de l'IBGE au  
775.75.75).

Pour toute information  
complémentaire, contactez:

**INFO-ENVIRONNEMENT**  
**775.75.75**

### ***Pourquoi donner son opinion?***

Avant que le Plan ne soit définitivement approuvé et concrètement appliqué sur le terrain, le Gouvernement Régional a besoin de votre avis. Votre opinion sera, en effet, analysée et étudiée. Ensuite, le Projet de Plan sera adapté en fonction des grandes tendances qui se dégageront de vos réponses. Alors, n'hésitez pas: réagissez. Faites-vous entendre!

# Le contenu du Projet de Plan

La lutte contre le bruit est une matière complexe et difficile. Les sources du bruit en ville sont, en effet, très nombreuses et leurs perceptions varient d'une personne à l'autre. La recherche de solutions acceptables dépend, donc, de ces différents éléments.

Ces raisons expliquent pourquoi, jusqu'à ce jour, la politique de lutte contre le bruit a été peu développée. Depuis peu, elle connaît, toutefois, une nouvelle impulsion!

Les problèmes de bruit, tels qu'on les connaît à Bruxelles, peuvent être classés de la manière suivante:

- premièrement, **les bruits structurels**, c'est-à-dire ceux qui sont liés à la structure de la ville et aux modes de déplacements tels que la circulation routière (voitures, camions, motos, bus, tram, métro), le trafic ferroviaire et aérien.
- deuxièmement, **les bruits conjoncturels**, c'est-à-dire ceux qui sont liés à des événements localisés, ponctuels ou récurrents: chantier, machinerie, salle de spectacles, trouble de voisinage, marché, sirènes et alarmes, etc.

Le Projet de Plan de lutte contre le bruit envisage pour chacune de ces nuisances, des propositions appropriées.

En voici les éléments essentiels classés par thèmes.

## ■ L'aménagement du territoire et de l'urbanisme

En ville, différents types d'activités coexistent: habitat, entreprise, horeca, loisir, transport, etc.

La définition de zones réservées à l'habitat contribue déjà à garantir des quartiers calmes. Cependant, dans certaines situations urbaines, il sera nécessaire d'adapter la qualité des bâtiments.

### ● Ce que propose le Projet de Plan:

- ✓ des normes d'isolation acoustique des bâtiments,
- ✓ des subsides à la rénovation acoustique des logements,
- ✓ de nouvelles procédures d'évaluation de l'incidence des grands projets urbanistiques.





## ■ La circulation routière

Parmi les sources de nuisances sonores, la circulation automobile est l'un des motifs majeurs de plainte à Bruxelles. Il est vrai qu'en journée, plus de 500 km de voiries connaissent un niveau de bruit supérieur à 65 décibels (seuil à partir duquel une gêne est ressentie). Les raisons sont multiples: charge de trafic importante, vitesses excessives des véhicules, mauvais état de certaines routes, etc.

### ● Ce qui a déjà été décidé dans le cadre du Plan Iris (Plan régional de déplacement):

- ✓ canalisation du trafic routier en fonction du type de voiries;
- ✓ réduction de la pression automobile:
  - renforcement de l'attractivité des transports publics;
  - développement d'itinéraires cyclables;
  - création d'un réseau RER;
  - gestion globale du stationnement automobile;
  - gestion globale du trafic lourd (camion, autocars, etc.).

### ● Ce que propose le Projet de Plan:

- ✓ étude acoustique systématique avant tout projet important de rénovation et d'aménagement de voirie;
- ✓ rénovation de toute une série de routes dégradées et soumises à un trafic intense, en vue d'améliorer l'impact acoustique;
- ✓ des stratégies antibruit pour certains points noirs déterminés, en priorité: Vogelenzang, quartier des Pléiades, avenue Nouvelle, boulevard des Invalides, site Hermann-Debroux, boulevard Wahis, Reyers et Lambermont, avenue de l'Exposition universelle, chaussée de Haecht;
- ✓ une politique de réduction du bruit des transports publics négociée avec la STIB;
- ✓ réduction de bruit des activités de collecte des déchets, en collaboration avec "Bruxelles-Propreté";
- ✓ limitation du trafic camions dans les quartiers habités;
- ✓ contrôle acoustique des véhicules à moteur.

## ■ Le trafic aérien

A l'aéroport de Bruxelles-National, le trafic aérien atteint aujourd'hui près de 280 000 mouvements par an, soit une augmentation de 45% depuis 1990. Ce pourcentage ne cesse d'augmenter (+5% par an).

Selon certaines statistiques, il apparaît que les nuisances sonores dues au trafic aérien concernent 210 000 Bruxellois dont 70 000 peuvent être considérés comme très gênés (par des bruits supérieurs à 65 décibels). Malgré plusieurs tentatives de négociation depuis 1991, tant avec les responsables du trafic aérien, qu'avec le Ministre fédéral responsable des communications, la politique aéroportuaire de Bruxelles-National en matière de bruit reste insuffisante.

### ● Ce que propose le Projet de Plan:

- ✓ une politique de moindre bruit négociée avec l'Etat fédéral et l'Aéroport de Bruxelles National dans le but:
  - d'améliorer la situation acoustique au sol en respectant des objectifs de qualité (suppression des avions les plus bruyants, modification des procédures et des horaires de décollage et d'atterrissage, choix des routes aériennes, meilleure répartition du trafic entre aéroports,...);
  - d'instaurer une taxe "bruit d'atterrissage et de décollage" pour la protection acoustique des habitations.



## ■ La circulation ferroviaire

Avec ses 64 km de voies ferrées dont une partie importante à ciel ouvert, le train constitue une source de nuisance sonore pour 2% de la population. A l'origine de ces problèmes: fréquence soutenue du trafic ferroviaire, vitesse de passage excessive, charge lourde du convoi, qualité moyenne ou faible du matériel roulant, manque d'entretien des voies ferrées, absence d'isolation acoustique des habitations, etc.

### ● Ce que propose le Projet de Plan:

- ✓ une politique de moindre bruit négociée avec l'Etat fédéral ou avec la SNCB visant à:
  - intégrer la notion de bruit dans les futurs développements du trafic ferroviaire;
  - isoler les habitations riveraines;
  - des stratégies antibruit pour certains points noirs déterminés, par exemple: le pont métallique enjambant l'avenue de l'Exposition, la Gare de Boitsfort et le clos des Chênes, zone située entre la Gare d'Etterbeek et la Gare du Quartier Léopold, cité "La Roue".

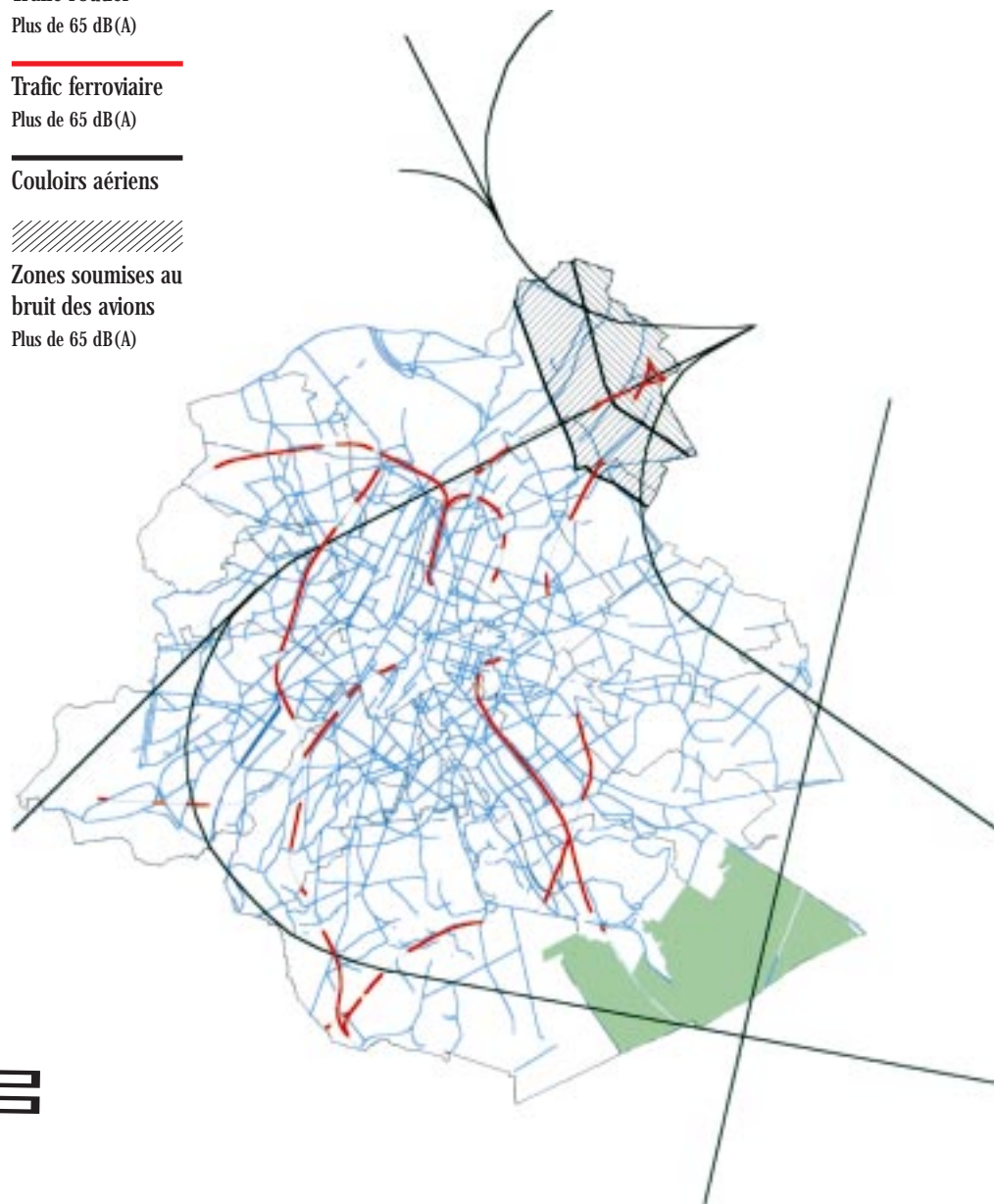


Trafic routier  
Plus de 65 dB(A)

Trafic ferroviaire  
Plus de 65 dB(A)

Couloirs aériens

Zones soumises au  
bruit des avions  
Plus de 65 dB(A)



## ■ Les installations classées

Les installations frigorifiques des magasins, les cheminées d'aération d'entreprise ou encore les installations de chauffage de restaurant ou de café sont souvent source de nuisances sonores pour les personnes qui y travaillent ou pour les riverains.

### ● Ce que propose le Projet de Plan:

- ✓ des prescriptions techniques liées aux installations de froid, de conditionnement d'air et de chauffage.

## ■ Les chantiers

Les nuisances sonores causées par des chantiers publics sont sources de malaises pour les riverains et le personnel ouvrier et peuvent également troubler les activités du quartier (écoles, hôpitaux, etc.). Au total, 4% des plaintes concernent ces types de bruit. Les causes dépendent des engins utilisés (marteau piqueur, grue, camions-bennes, etc.), des vibrations transmises par la construction au sol (bétonnage, creusement) ou du comportement des travailleurs (éclats de voix).

### ● Ce que propose le Projet de Plan:

- ✓ des normes de bruit en fonction des périodes de travail;
- ✓ un guide de bonnes pratiques pour faciliter le travail des gestionnaires de chantier.



## ■ Les alarmes et sirènes

Les alarmes de maison et de voitures sont fréquemment citées comme motif de plaintes. Les véhicules prioritaires tels que les camions de pompiers, ambulances et voiture de police, munis d'avertisseurs sonores, provoquent également un sentiment de gêne chez les riverains. Or, les réglementations actuellement en vigueur ne stipulent aucune limite de bruit ou de durée de fonctionnement.

### ● Ce que propose le Projet de Plan:

- ✓ l'utilisation de dispositifs d'alarmes moins bruyants;
- ✓ des règles communes d'utilisation de sirènes de véhicules prioritaires.



## ■ Les troubles de voisinage

Quelles qu'en soient les causes, le Gouvernement a instauré une norme de bruit de voisinage qui garantit la tranquillité des citoyens. Elle varie en fonction des jours de la semaine, de l'horaire (restriction du tapage nocturne entre 22H et 7H) et du lieu (zone fortement habitée ou non).

### ● Ce que propose le Projet de Plan:

- ✓ restriction de l'utilisation des tondeuses à gazon;
- ✓ des mécanismes de contact et de dialogue entre voisins;
- ✓ des campagnes d'information sur les relations de bon voisinage.



## ■ Les activités nocturnes en plein air

Bruxelles est un centre culturel et de loisirs. La période estivale connaît de nombreuses manifestations en plein air (Jazz Marathon, fête de la musique, etc.). Comment dès lors organiser ces activités festives sans porter atteinte à la tranquillité des habitants?

### ● Ce que propose le Projet de Plan:

- ✓ des principes généraux pour les manifestations en plein air, pour qu'elles ne perturbent pas de manière excessive les riverains.



## ■ Les établissements ouverts au public

(bars, cafés, restaurants, salles de spectacles)

Les lieux ouverts au public et situés à proximité d'habitations font régulièrement l'objet de plaintes, en raison notamment des horaires tardifs, de l'usage de musiques amplifiées et du comportement des clients (discussions tapageuses, démarrages en trombe, etc.). Les établissements d'une certaine taille sont déjà soumis à des réglementations strictes. Toutefois, d'autres échappent à ces dispositions.

### ● Ce que propose le Projet de Plan:

- ✓ des principes généraux pour le respect du voisinage;
- ✓ des règles de fonctionnement alternatives à la réglementation, pour les zones à haute densité d'établissements.



## Où trouver une oreille attentive?

Comme nous venons de le constater, les nuisances sonores peuvent provenir d'une série de sources différentes, qu'il s'agisse du trafic routier, ferroviaire, des chantiers ou des troubles de voisinage. Comment dès lors introduire une plainte?

Comment savoir ce qu'elle devient? Les communes sont les institutions les plus proches des citoyens.

### ● Ce que propose le Projet de Plan:

- ✓ renforcer dans les communes le dispositif d'accueil et de suivi des réclamations;
- ✓ améliorer la coordination de services publics dans la gestion des plaintes;
- ✓ mettre en place une structure de médiation.

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance relative à la lutte contre le bruit en milieu urbain, les habitants pourront demander de faire étudier les nuisances acoustiques de leur quartier s'ils représentent plus d'un tiers de la population du quartier concerné. Après décision du pouvoir public saisi, l'IBGE réalisera un état des lieux du niveau sonore de la zone concernée.

Il s'agira bien entendu de nuisances acoustiques dont la multiplicité, la complexité et/ou l'ampleur ne permettent une réponse simple.

La brochure que vous venez de lire reprend les grandes lignes du Projet de Plan pour la lutte contre le bruit à Bruxelles. Si vous voulez en savoir plus, n'hésitez pas: documentez-vous. Vous pouvez consulter l'entièreté du document ou recevoir des explications supplémentaires (voir page 8). Profitez-en et faites-nous parvenir au plus vite vos réactions. Pour cela, n'oubliez pas de répondre au questionnaire qui se trouve au centre de cette brochure.

**Et puis, si vous avez des questions,  
vous pouvez toujours contacter  
le service  
INFO-ENVIRONNEMENT  
de l'Institut Bruxellois  
de la Gestion de l'Environnement  
au numéro de téléphone suivant:  
775.75.75**

